



**DELIBERATION N° 21/219 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT L'ACQUISITION DE PARCELLES SISES SUR LE TERRITOIRE  
DE LA COMMUNE DE SANTA LUCIA DI TALLÀ**

**CHÌ APPROVA L'ACQUISTU DI PARCEDDI NANTU À U TARRITORIU  
DI A CUMUNA DI SANTA LUCIA DI TALLÀ**

---

**REUNION DU 17 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix sept novembre, la commission permanente, convoquée le 3 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Christelle COMBETTE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Danielle ANTONINI  
M. Romain COLONNA à Mme Véronique ARRIGHI  
M. Laurent MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie et notamment les articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à R. 4425-53,
- VU** l'article L. 421-1 du Code de l'expropriation,
- VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** les délibérations de l'Assemblée de Corse n° 15/235 AC du 2 octobre 2015 et n° 20/149 AC du 5 novembre 2020 portant approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse et de la modification n° 1 relative au rétablissement de la carte des ESA,
- VU** la délibération n° 18/139 AC du 30 mai 2018 de l'Assemblée de Corse portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/152 CP de la Commission Permanente du 28 juillet 2021 approuvant la délégation générale accordée à Mme Lauda GUIDICELLI et à M. Dominique LIVRELLI, Conseillers exécutifs, aux fins de signature d'actes passés en la forme administrative,
- VU** les documents d'arpentage dressés par le cabinet de géomètres-experts mandaté par la Collectivité de Corse, documents appliqués par le service du Cadastre le 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- VU** l'évaluation réalisée le 17 juin 2021 par l'expert foncier mandaté par la Collectivité de Corse,
- VU** l'accord écrit des propriétaires,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** l'acquisition amiable, pour un montant total de VINGT ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS (21 987 €), des parcelles sises sur le territoire de la commune de SANTA LUCIA DI TALLÀ, décrites au rapport annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les actes correspondants en la forme administrative ou notariée.

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à engager les frais correspondants sur la ligne d'affectation 2019-N1121A191K - petites opérations foncières - imputation budgétaire chapitre 908 fonction 843 compte 2315 programme 1121 - autorisation de programme 2019 1121-AP.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 17 novembre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ACQUISTU DI PARCEDDI NANTU À U TARRITORIU DI A  
CUMUNA DI SANTA LUCIA DI TALLÀ -  
RIGULARIZAZIONI FUNDIARIA DI PRESI CHÌ  
ACCORRINI À L'ACCUNCIAMENTU DI A TRAVERSA DI  
SANT'ANDRIA, ANZIANA RD 49  
ACQUISITION DE PARCELLES SISES SUR LE  
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SANTA LUCIA DI  
TALLÀ - RÉGULARISATION FONCIÈRE D'EMPRISES  
NÉCESSAIRES À L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE  
SANT'ANDRIA EX. RD 49**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la proposition d'acquisition des parcelles sises sur le territoire de la commune de SANTA LUCIA DI TALLÀ (Sant'Andria) et l'autorisation de signer les actes administratifs d'acquisition amiable correspondants.

La traverse de Sant'Andria, hameau de Santa Lucia di Tallà, empiète sur diverses parcelles privées, suite à un recalibrage de la Route Départementale 49 effectué par le Conseil général de Corse-du-Sud en 2012-2013.

Il y a donc lieu de régulariser cette situation.

Le cabinet SIBELLA, géomètres-experts fonciers à Bastia, a dressé les documents d'arpentage correspondants approuvés par les parties et appliqués par le Service du Cadastre le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

L'Expert foncier près la Cour d'Appel de Bastia mandaté par la Collectivité de Corse a estimé le 17 juin 2021 la valeur vénale des parcelles à acquérir à **VINGT ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS (21 987 €)**.

Les propriétaires concernés ont approuvé l'offre de la Collectivité de Corse : l'acquisition par actes en la forme administrative est donc envisagée, ou bien par actes notariés si des difficultés particulières intervenaient en cours de finalisation des actes.

En conséquence, je vous propose :

- **D'APPROUVER** l'acquisition amiable des parcelles sises sur le territoire de la commune de SANTA LUCIA DI TALLÀ, décrites au tableau ci-dessous :

Section	N°	Superficie	Valeur vénale au m <sup>2</sup>	TOTAL	Parcelle d'origine
G	421	110 m <sup>2</sup>	35 €	3.850 €	G n° 295
G	425	135 m <sup>2</sup>	35 €	4.725 €	G n° 198
G	427	35 m <sup>2</sup>	20 €	1.225 €	G n° 87
G	428	67 m <sup>2</sup>	20 €	1.340 €	G n° 88
G	430	17 m <sup>2</sup>	20 €	340 €	G n° 196
G	432	42 m <sup>2</sup>	35 €	1.470 €	G n° 197

et d'une partie des parcelles cadastrées Section G :

- n° 222 pour une emprise de 62 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 583 m<sup>2</sup>,
- n° 223 pour une emprise de 118 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 1 044 m<sup>2</sup>,
- n° 225 pour une emprise de 54 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 680 m<sup>2</sup>,
- n° 286 pour une emprise de 15 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 2 110 m<sup>2</sup>,
- n° 328 pour une emprise de 128 m<sup>2</sup> à prendre sur une superficie de 30 850 m<sup>2</sup>.

Ces acquisitions représentent un montant total **de VINGT ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS (21 987 €)**.

- **DE M'AUTORISER** à signer les actes correspondants en la forme administrative ou notariée.
- **DE M'AUTORISER** à engager les frais correspondants sur la ligne d'affectation 2019-N1121A191K - petites opérations foncières - imputation budgétaire chapitre 908 fonction 843 compte 2315 programme 1121 - autorisation de programme 2019 1121-AP.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Dossier : 210225 CdC Sainte Lucie de Tallano

**Valeur Foncière à Sainte Lucie de Tallano,**

Section	Numéro	Surface	Commune	Adresse	Type et désignation du bien	Emprise m2 (Dossier CT)
G	196	207	Sainte Lucie de Tallano	CONSORI	Parcelle de terre	17
G	197	965	Sainte Lucie de Tallano	CONSORI	Parcelle de terre	42
G	198	3118	Sainte Lucie de Tallano	FUNICELLA	Parcelle de terre	135
G	222	583	Sainte Lucie de Tallano	MARIANELLO	Parcelle de terre	62
G	223	1044	Sainte Lucie de Tallano	MARIANELLO	Parcelle de terre	118
G	225	680	Sainte Lucie de Tallano	POLLONE	Parcelle de terre	54
G	286	2110	Sainte Lucie de Tallano	MONACACCIA	Parcelle de terre	15
G	295	1454	Sainte Lucie de Tallano	CONSORI	Parcelle de terre	110
G	328	30850	Sainte Lucie de Tallano	SPUGNOLO	Parcelle de terre	128
G	87	345	Sainte Lucie de Tallano	CASE SOPRANE	Parcelle de terre	35
G	88	485	Sainte Lucie de Tallano	ROCCHIJANA	Parcelle de terre	67

**I. PIECES REMISES PAR NOTRE(S) REQUERANT(S)**

Les documents communiqués par notre requérant sont énumérés **en Annexe 1.**

Ainsi, le présent rapport a été établi selon ces pièces et dires obtenus au cours d'entretien ou de la visite des lieux.

Aucune autre servitude ou autre obligation que celles citées dans ce rapport n'a été portée à notre connaissance.

## **II. URBANISME / ENVIRONNEMENT**

A la demande de notre requérant, aucune demande officielle n'a été effectuée auprès des services administratifs compétents en regard du temps de réponse de l'administration. Nous avons considéré ledit bien exempt de toutes prescriptions particulières pouvant impacter sa valeur vénale. Il est ici rappelé que seul le Certificat d'Urbanisme délivré par la commune renseigne de manière certaine les règles d'urbanisme applicables à un immeuble donné.

Les informations portées à notre connaissance et sous toutes réserves d'obtention d'un certificat d'urbanisme sont listées en **Annexe 3**.

## **III. ETUDE DU MARCHÉ IMMOBILIER ET FONCIER LOCAL**

Notre étude de marché (**Annexe 4**) sur le secteur susvisé a été établie d'après :

- Les données récoltées dans le Fichier *Demandes de Valeur Foncière* (DVF : jeu de données sur les transactions immobilières produit par la Direction générale des finances publiques)
- Les informations obtenues auprès des Études Notariales (Fichier PERVAL)
- Les indicateurs d'organismes tel que la SAFER ou certaines communes (DIA)



#### **IV. COMPTE RENDU DE LA VISITE DES LIEUX**

Les lieux ont été visités le 03 Mai 2021



## V. ESTIMATION DE LA VALEUR VENALE

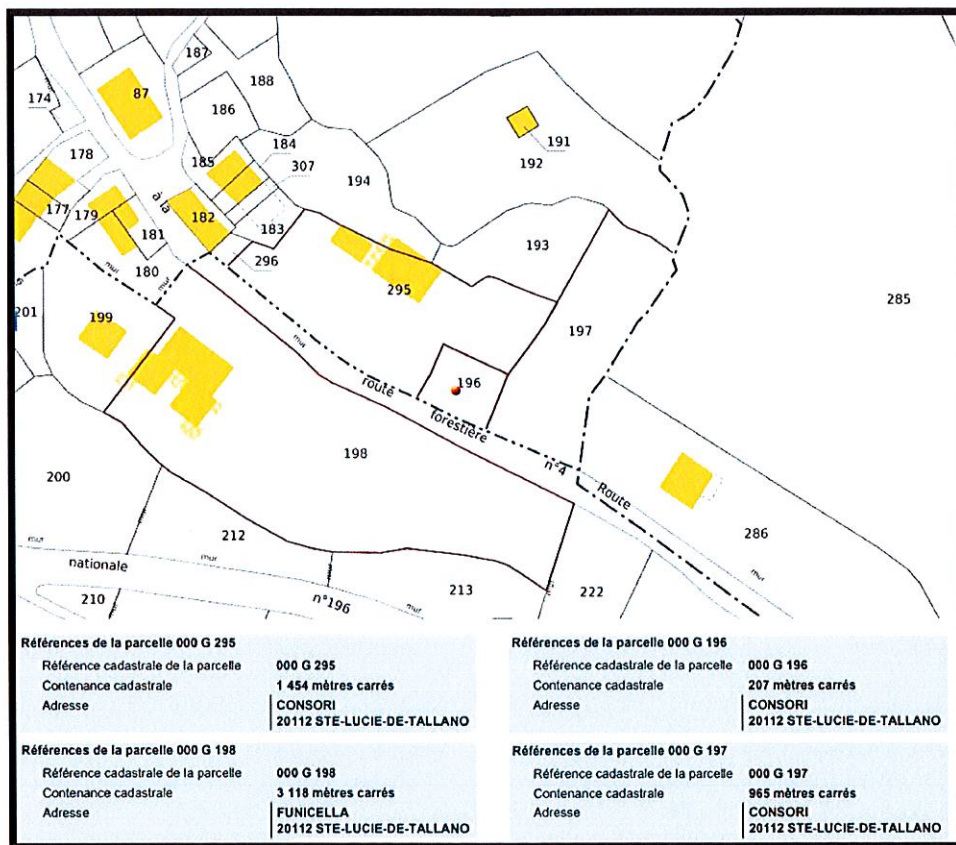
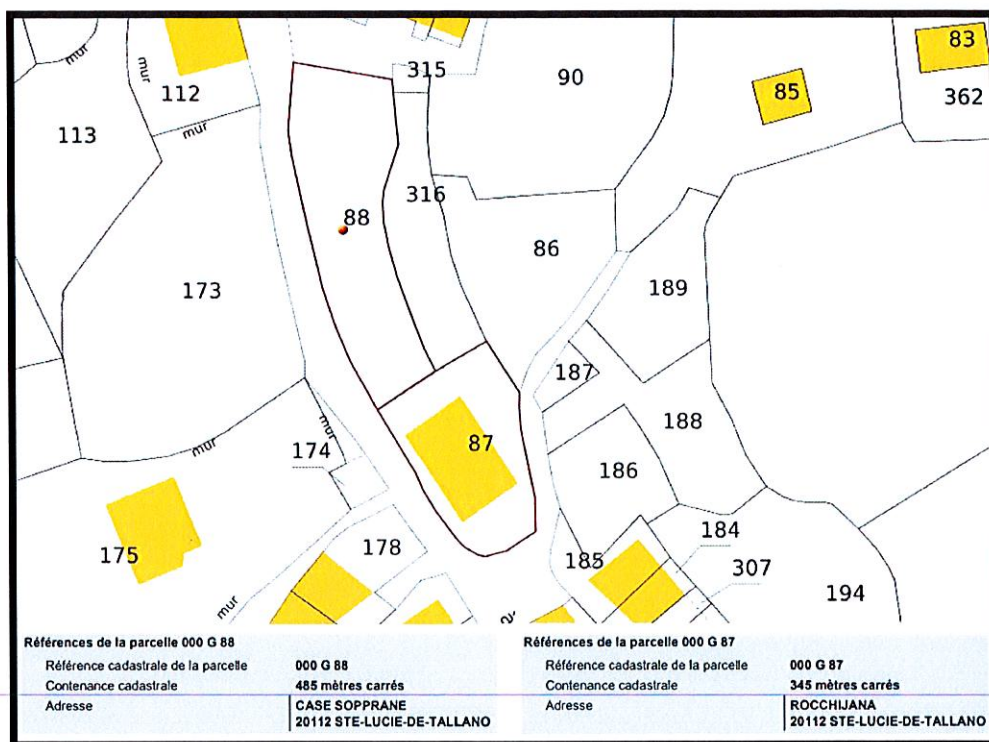
Section	Numéro	Emprise m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup> retenu	Valeur Emprise
G	87	35,00 m <sup>2</sup>	35,00 €	1 225,00 €
G	88	67,00 m <sup>2</sup>	20,00 €	1 340,00 €
G	196	17,00 m <sup>2</sup>	20,00 €	340,00 €
G	197	42,00 m <sup>2</sup>	35,00 €	1 470,00 €
G	198	135,00 m <sup>2</sup>	35,00 €	4 725,00 €
G	222	62,00 m <sup>2</sup>	20,00 €	1 240,00 €
G	223	118,00 m <sup>2</sup>	20,00 €	2 360,00 €
G	225	54,00 m <sup>2</sup>	8,00 €	432,00 €
G	286	15,00 m <sup>2</sup>	35,00 €	525,00 €
G	295	110,00 m <sup>2</sup>	35,00 €	3 850,00 €
G	328	128,00 m <sup>2</sup>	35,00 €	4 480,00 €

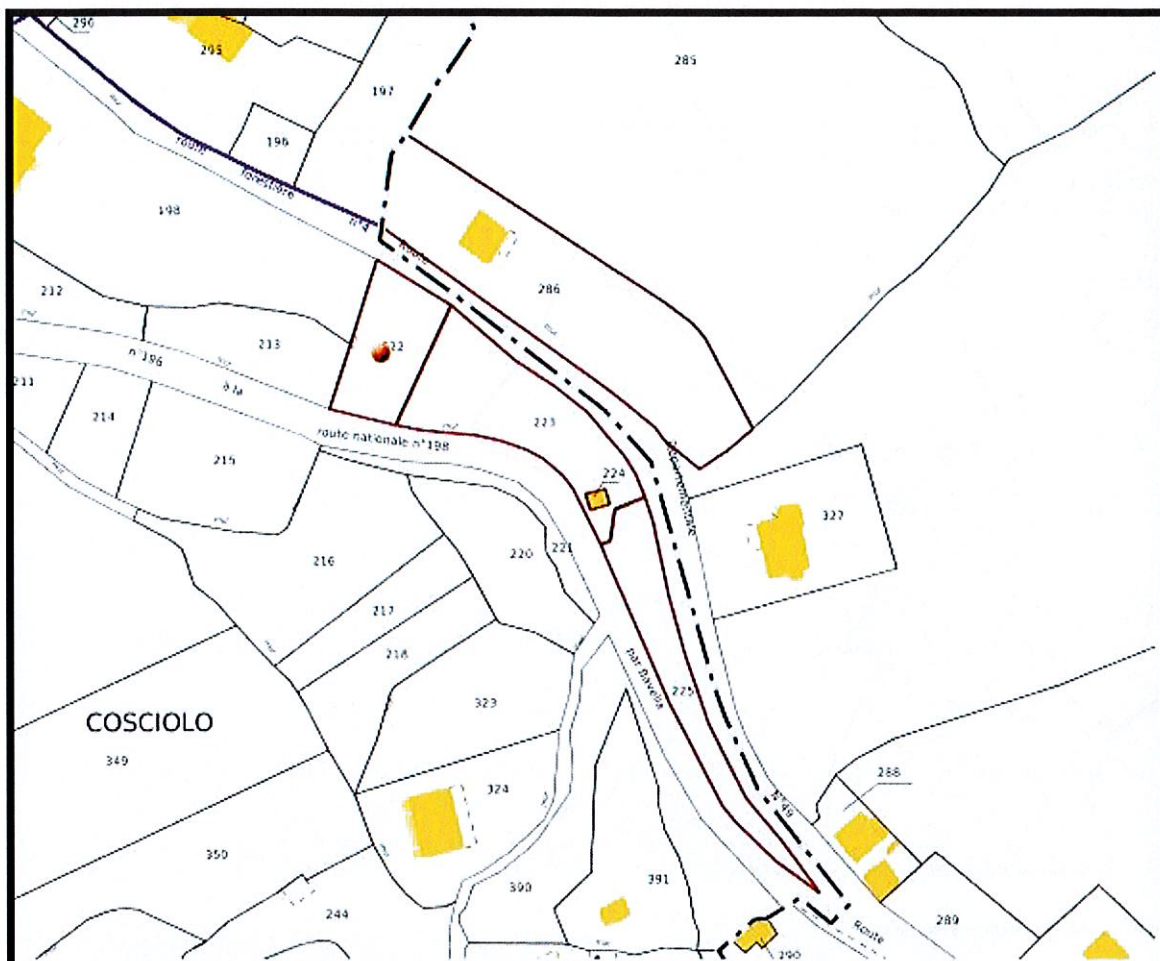
Annexe 1. Liste des documents communiqués par notre requérant

Date	Expéditeur	Nom de la pièce	Date de la pièce
25/02/2021	Paule Tramoni	Etat parcellaire/renseignements cadastraux	
		Estimations des services fiscaux	15/02/2012
		Documents d'arpentages	2019
		3 planches/plans parcellaires	

**Néant**

## Annexe 2. Repérage et cartographie des biens





**Références de la parcelle 000 G 222**

Référence cadastrale de la parcelle  
 Contenance cadastrale  
 Adresse

**000 G 222**  
**583 mètres carrés**  
**MARIANELLO**  
**20112 STE-LUCIE-DE-TALLANO**

**Références de la parcelle 000 G 223**

Référence cadastrale de la parcelle  
 Contenance cadastrale  
 Adresse

**000 G 223**  
**1 044 mètres carrés**  
**MARIANELLO**  
**20112 STE-LUCIE-DE-TALLANO**

**Références de la parcelle 000 G 286**

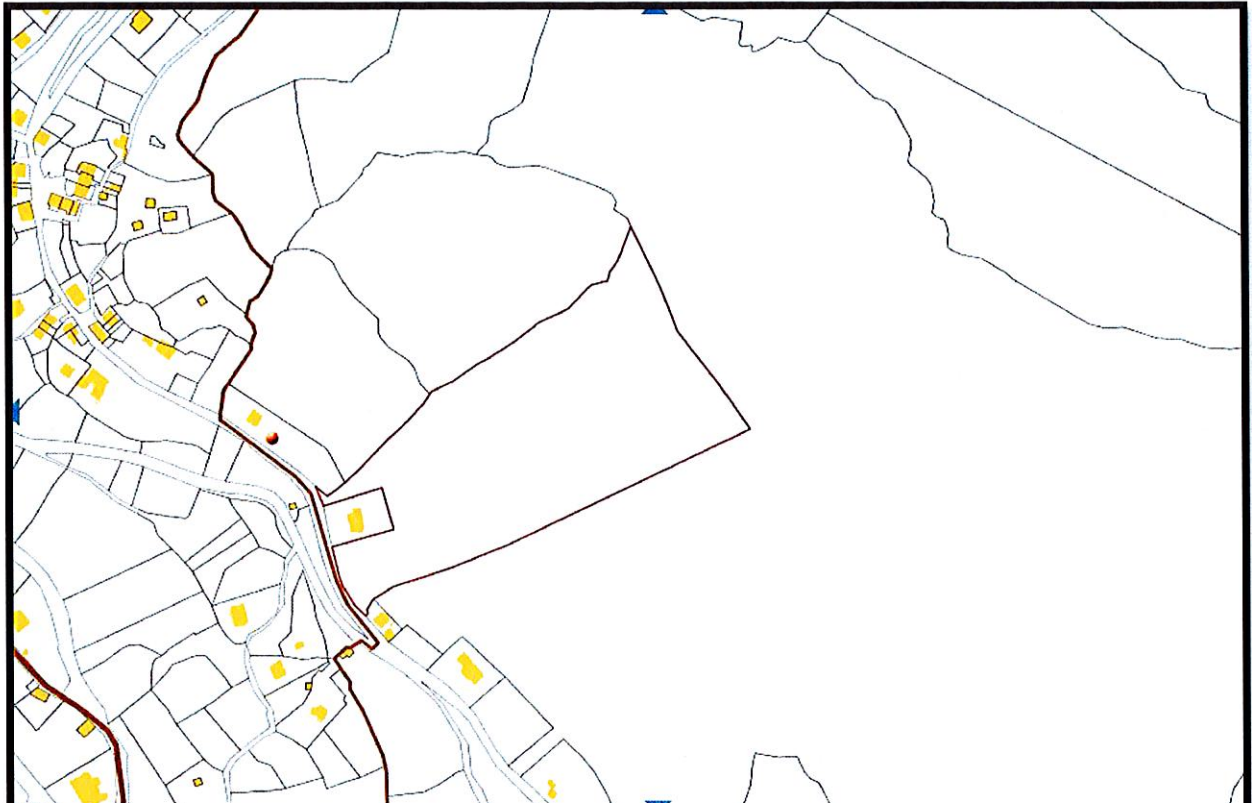
Référence cadastrale de la parcelle  
 Contenance cadastrale  
 Adresse

**000 G 286**  
**2 110 mètres carrés**  
**MONACACCIA**  
**20112 STE-LUCIE-DE-TALLANO**

**Références de la parcelle 000 G 225**

Référence cadastrale de la parcelle  
 Contenance cadastrale  
 Adresse

**000 G 225**  
**680 mètres carrés**  
**POLLONE**  
**20112 STE-LUCIE-DE-TALLANO**



Coordonnées en projection: RGF93CC42 X=2205144.86 Y=1104481.05  
Coordonnées géographiques: WGS84 (GPS) OMS (41° 41' 55" N - 9° 4' 28" E) - Latitude = 41.698674 N - Longitude = 9.074646 E

► Veuillez cliquer sur une parcelle pour démarrer une nouvelle sélection

**Informations littérales relatives à une parcelle**

Références cadastrales de la parcelle	000 G 328
Contenance cadastrale de la parcelle	30 850 mètre carré
Adresse de la parcelle	SPUGNOLO 20112 STE-LUCIE-DE-TALLANO



*Figure 1: Vue satellite des parcelles*



*Figure 2: Vue satellite large des parcelles*

### Annexe 3. Urbanisme

Selon les informations en notre possession et sous toutes réserves d'obtention d'un certificat d'urbanisme qui a seul capacité à indiquer de manière certaine les dispositions d'urbanisme applicables sur les biens susvisés, nous pouvons indiquer que la commune de Sainte Lucie de Tallano est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Section	Numéro	Surface	Commune	Adresse	Type et désignation du bien	Urbanisme	PADDUC	Emprise m2
G	196	207	Sainte Lucie de Tallano	CONSORI	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles	17
G	197	965	Sainte Lucie de Tallano	CONSORI	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles et PP Espaces pastoralisme	42
G	198	3118	Sainte Lucie de Tallano	FUNICELLA	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles	135
G	222	583	Sainte Lucie de Tallano	MARIANELLO	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles	62
G	223	1044	Sainte Lucie de Tallano	MARIANELLO	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles	118
G	225	680	Sainte Lucie de Tallano	POLLONE	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles et PP en Espaces naturels et PP Espaces pastoralisme	54
G	286	2110	Sainte Lucie de Tallano	MONACACCIA	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles et PP en Espaces naturels	15



G	295	1454	Sainte Lucie de Tallano	CONSORI	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces stratégiques agricoles	110
G	328	30850	Sainte Lucie de Tallano	SPUGNOLO	Parcelle de terre	RNU	PP en Espaces naturels	128
G	87	345	Sainte Lucie de Tallano	CASE SOPRANE	Parcelle de terre	RNU	HZ	35
G	88	485	Sainte Lucie de Tallano	ROCCHIJANA	Parcelle de terre	RNU	HZ	67



*Figure 3: Extrait du PADDUC*

## QUESTIONNAIRE ENVIRONNEMENTAL

Commune : *Sainte Lucie de Tallano*

Parcelle : *687, 88, 196, 197, 198, 222, 223, 225, 286, 295, 328*

DOCUMENT D'URBANISME		
- POS/PLU	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Carte communale	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Marnu	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
ZONAGE DE LA PARCELLE		
- Zone concernée		
U	<input type="checkbox"/>	
AU(NA)	<input type="checkbox"/>	
N(ND)	<input type="checkbox"/>	
A(NC)	<input type="checkbox"/>	
<b>Fournir les documents graphiques et copie du règlement de zone SVP</b>		
Si RNU applicable, parcelle située dans les parties actuellement urbanisées de la commune	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si RNU, les équipements collectifs sont situés à proximité de la parcelle	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- Délibération du Conseil Municipal instaurant :		
Une autorisation de division (art L111-5-2 du Code de l'urbanisme)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Un contrôle de densité	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Une PVR	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Une taxe sur 1ère cession terrain devenu construct.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Joindre copie de la ou des délibérations		
- Lotissement de plus de 10 ans	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- ZAC	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- ZAD	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Emplacement réservé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Dispositions spécifiques	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Aménagement du territoire		
. zone de revitalisation rurale	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
. territoire rural de développement prioritaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
ALIGNEMENT		
- La parcelle est frappée par un plan d'alignement ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, joindre le plan		

DROITS DE PREEMPTION PUBLICS		
- Commune, communauté de communes ou d'agglomération	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
simple	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
renforcé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Département	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Autres	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui lesquels		
. espaces naturels et sensibles	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
. DPU sur cession de fonds de commerce, Fonds artisanaux et baux commerciaux	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Délégation du droit de préemption urbain (délibération et dénomination du délégataire)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
<b>SERVITUDES ADMINISTRATIVES ET CONTRAINTES DIVERSES</b>		
Fournir les plans le cas échéant et copies des arrêtés		
- Remembrement en cours	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Périmètre de protection des points de captage d'eau	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Arrêté de biotope	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Périmètre boisé à conserver	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- AVAP (ex ZPPAUP)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- ZNIEFF	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Périmètre de protection et monument historique ou site inscrit <i>Convent St François</i>	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- Passage piéton (loi littoral)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Plan d'épandage des boues urbaines	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Association communale de chasse agréée	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Présence de cavités souterraines (marnières, galeries, excavations)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Présence de canalisations souterraines	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Zone polluée ou inondable	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Plan de prévention des risques naturels ou technologiques prévisibles (PPRNP)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Fournir l'arrêté préfectoral et les documents annexés		

(art L 125-5 du Code de l'environnement)		
- Carte des aléas	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Réserve naturelle	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Réseau « Natura 2000 »	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Autres	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui lesquelles		
<b>ASSAINISSEMENT - DESSERT</b>		
- Immeuble bâti		
L'immeuble est-il desservi par un réseau collectif public ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
. si oui, l'immeuble est-il raccordé ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
. si oui, un contrôle de la conformité du raccordement a t il été effectué ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
. si l'immeuble n'est pas desservi par un réseau collectif, le dispositif a t il fait l'objet d'un contrôle de la part du SPANC ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
. si oui, le dispositif est il en bon état de fonctionnement au sens de la circulaire du 22/05/1997 ?		
.si non, des travaux de réhabilitation de l'installation ont-ils été		
Prescrits ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Réalisés ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- Terrain		
L'immeuble est-il desservi par un réseau collectif public ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si NON l'étude de zonage d'assainissement est	En cours <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Validée <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Achevée <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cette étude classe le terrain en zone d'assainissement	Collectif <input checked="" type="checkbox"/>	Non collectif <input type="checkbox"/>
En cas de classement en zone d'assainissement non collectif, le terrain est-il apte à l'assainissement individuel ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui, quel est le type de filière préconisée		

<b>RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE</b>		
- Raccordé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>INSTALLATION CLASSEE</b>		
- Installation classée	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui :		
Existante	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Exploitée antérieurement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Ou à proximité	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
- Soumise à		
Déclaration	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Autorisation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>IMMEUBLES BATIS</b>		
- Arrêté de péril	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Déclaration d'insalubrité	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Termites (arrêté existant)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Autres		
<b>RADON</b>		
- Zone 3	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Observations particulières</b>		

DATE, SIGNATURE ET CACHET

7.04.21



Annexe 4. Etude du Marché immobilier et foncier (2015/2019)



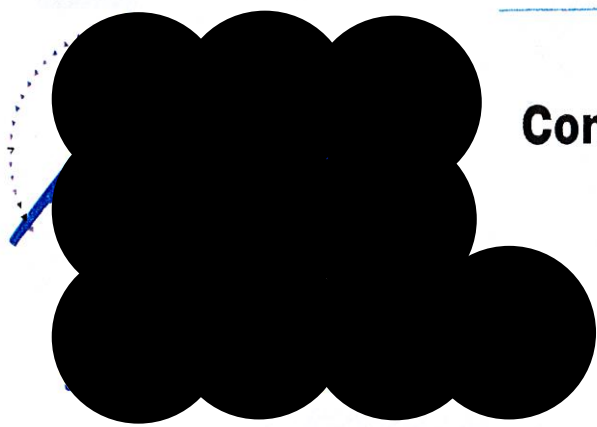
*Figure 4: Extrait des ventes à proximité des parcelles*

Numéro	Date de la mutation	Valeur foncière (en €)	Surface du terrain (en m <sup>2</sup> )	Nom de la voie de l'adresse	Section	Numéro	Nature de la mutation
1a	05/05/2014	34 700,00 €	551	CASTAGNETO	OG	0080	Vente
1b	05/05/2014	34 700,00 €	939	CASTAGNETO	OG	0376	Vente
2a	29/07/2014	6 500,00 €	375	MICUCCIO	AB	0005	Vente
2b	29/07/2014	6 500,00 €	468	MICUCCIO	AB	0004	Vente
3a	14/10/2014	2 000,00 €	302	SANTA LUCIA	AB	0143	Vente
3b	14/10/2014	2 000,00 €	482	CHIOSA MANACCIA	AB	0152	Vente
4a	11/12/2014	30 000,00 €	182	SANTA LUCIA	AB	0163	Vente
4b	11/12/2014	30 000,00 €	35	SANTA LUCIA	AB	0343	Vente
5a	20/10/2015	4 500,00 €	866	ARBITRETO	OA	0136	Vente
5b	20/10/2015	4 500,00 €	2339	ARBITRETO	OA	0139	Vente
6a	21/07/2016	31 000,00 €	1	OLMICCIA	OA	0396	Echange
6b	21/07/2016	31 000,00 €	38	PERATELLA	OA	0398	Echange
6c	21/07/2016	31 000,00 €	4	OLMICCIA	OA	0395	Echange
6d	21/07/2016	31 000,00 €	1697	CHIUSA	OA	0355	Echange
7	18/04/2017	30 000,00 €	2320	GIARDINO	AB	0154	Vente
8a	18/04/2017	40 000,00 €	182	SANTA LUCIA	AB	0163	Vente
8b	18/04/2017	40 000,00 €	35	SANTA LUCIA	AB	0343	Vente
9a	12/12/2019	6 500,00 €	375	MICUCCIO	AB	0005	Vente
9b	12/12/2019	6 500,00 €	468	MICUCCIO	AB	0004	Vente
10a	14/02/2020	35 000,00 €	83040	CAVALLILE	OC	0273	Vente
10b	14/02/2020	35 000,00 €	6004	SCOLOMBATO	OB	0285	Vente
10c	14/02/2020	35 000,00 €	9184	SCOLOMBATO	OB	0289	Vente

Numéro	Date de la mutation	Valeur foncière (en €)	Surface du terrain (en m <sup>2</sup> )	Nom de la voie de l'adresse	Section	Numéro	Nature de la mutation
10d	14/02/2020	35 000,00 €	14170	VALLE MAGGIORE	0B	0053	Vente
10e	14/02/2020	35 000,00 €	415	MEZZANELLO	0A	0154	Vente
10f	14/02/2020	35 000,00 €	1922	OLIVETTO	AB	0280	Vente
10g	14/02/2020	35 000,00 €	6898	I SPALLA	AB	0271	Vente
10h	14/02/2020	35 000,00 €	675	VIGNOLA	AB	0032	Vente
10i	14/02/2020	35 000,00 €	623	VIGNOLA	AB	0030	Vente
11	20/02/2020	20 000,00 €	1000	MICUCCIO	AB	0320	Vente
12	20/02/2020	3 000,00 €	921	MEZZANELLO	0A	0153	Vente
13a	15/10/2020	60 000,00 €	407	OLIVETTO	0A	0115	Vente
13b	15/10/2020	60 000,00 €	1978	OLIVETTO	0A	0114	Vente



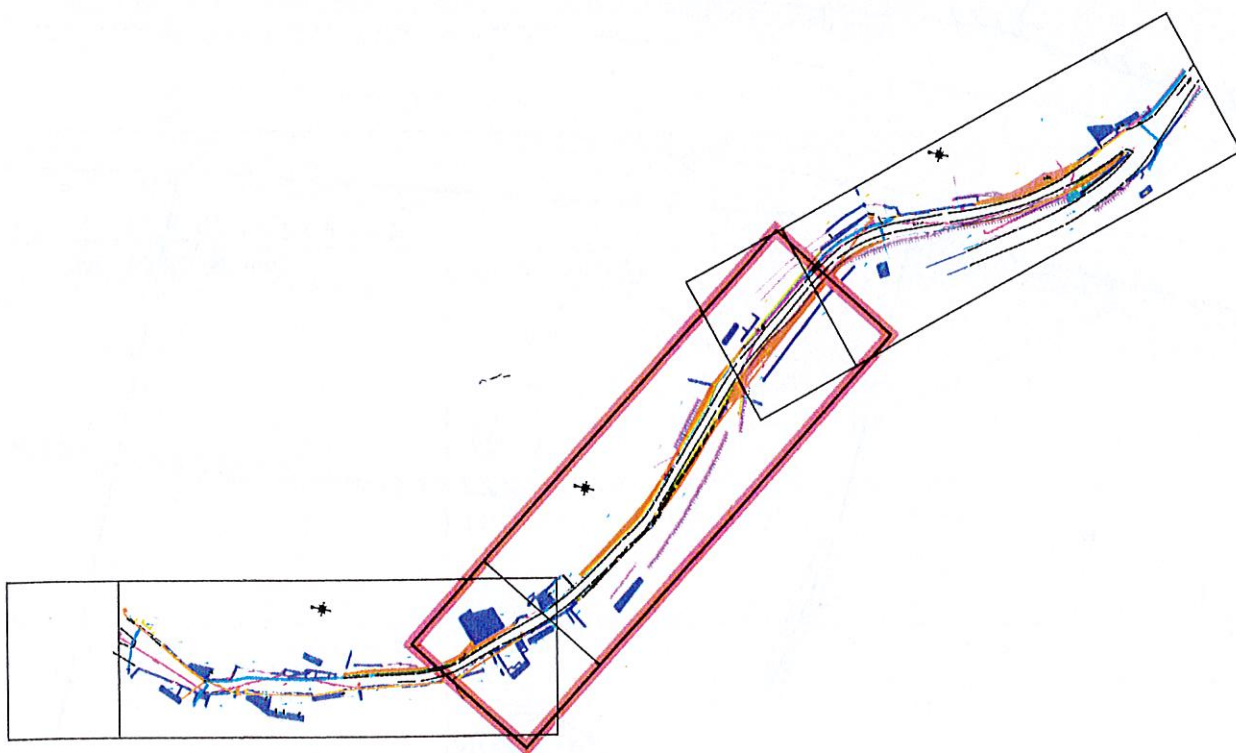




DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
**Communes de STE. LUCIE DE TALLANO**  
ROUTE DEPARTEMENTALE n° 49  
ECHELLE : 1 / 200

# PLAN PARCELLAIRE

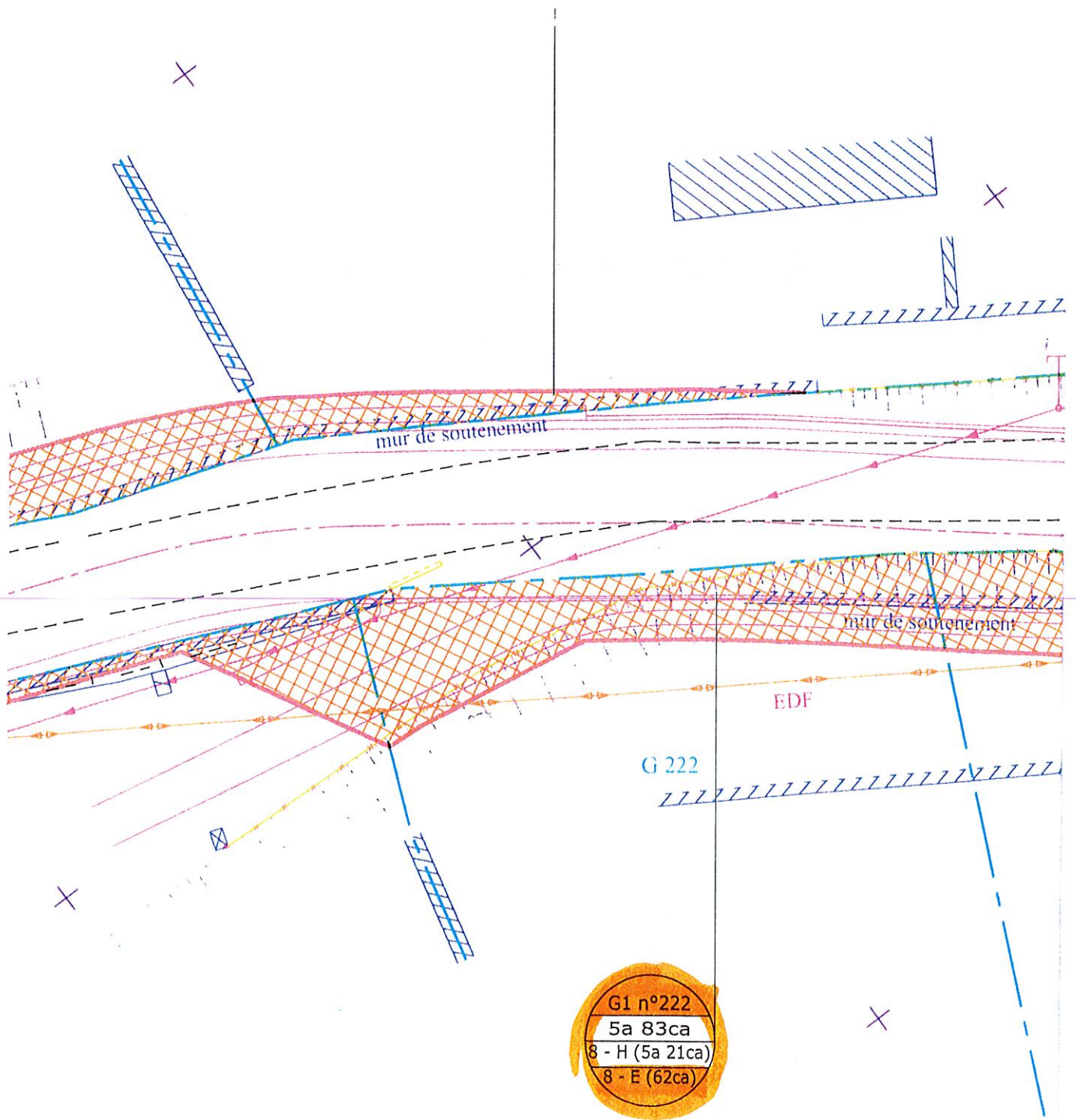
PLANCHE 2/3



DATE	MODIFICATIONS	
Septembre 2011	Plan Parcellaire	 1109DEP2
Septembre 2009	Origine du plan	

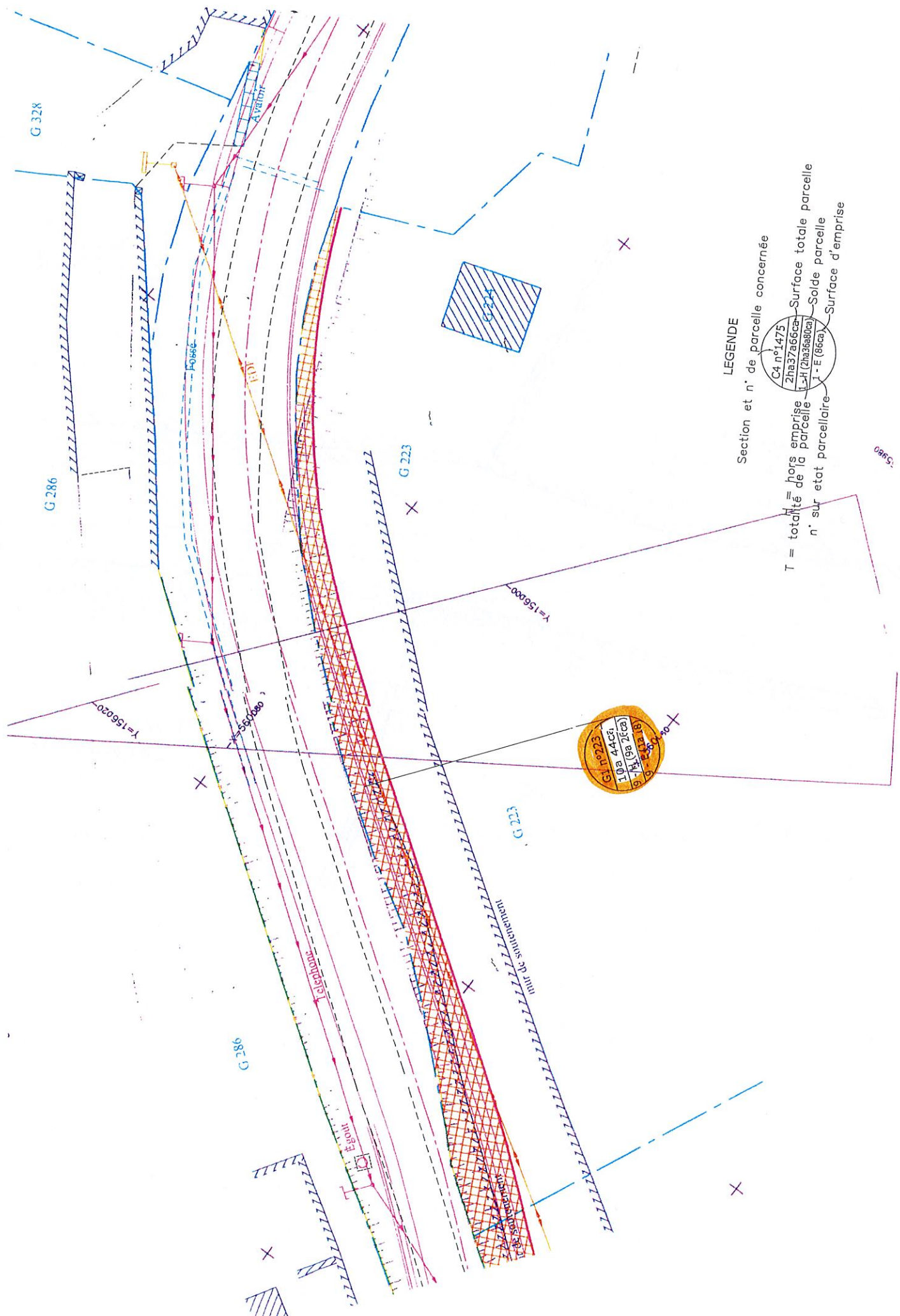
0040

X=560060



G1 n°222  
5a 83ca  
8 - H (5a 21ca)  
8 - E (62ca)

X=56002r



LEGENDE

Section et n° de parcelle concernée

C4 n° 1475  
 2ha37a66ca → Surface totale parcelle  
 1 - H (2ha36a80ca) → Solder parcelle  
 1 - E (66ca) → Surface d'emprise

T = totalité hors emprise de la parcelle n° sur état parcellaire

Y=5600m

K=560D40

K=560D60

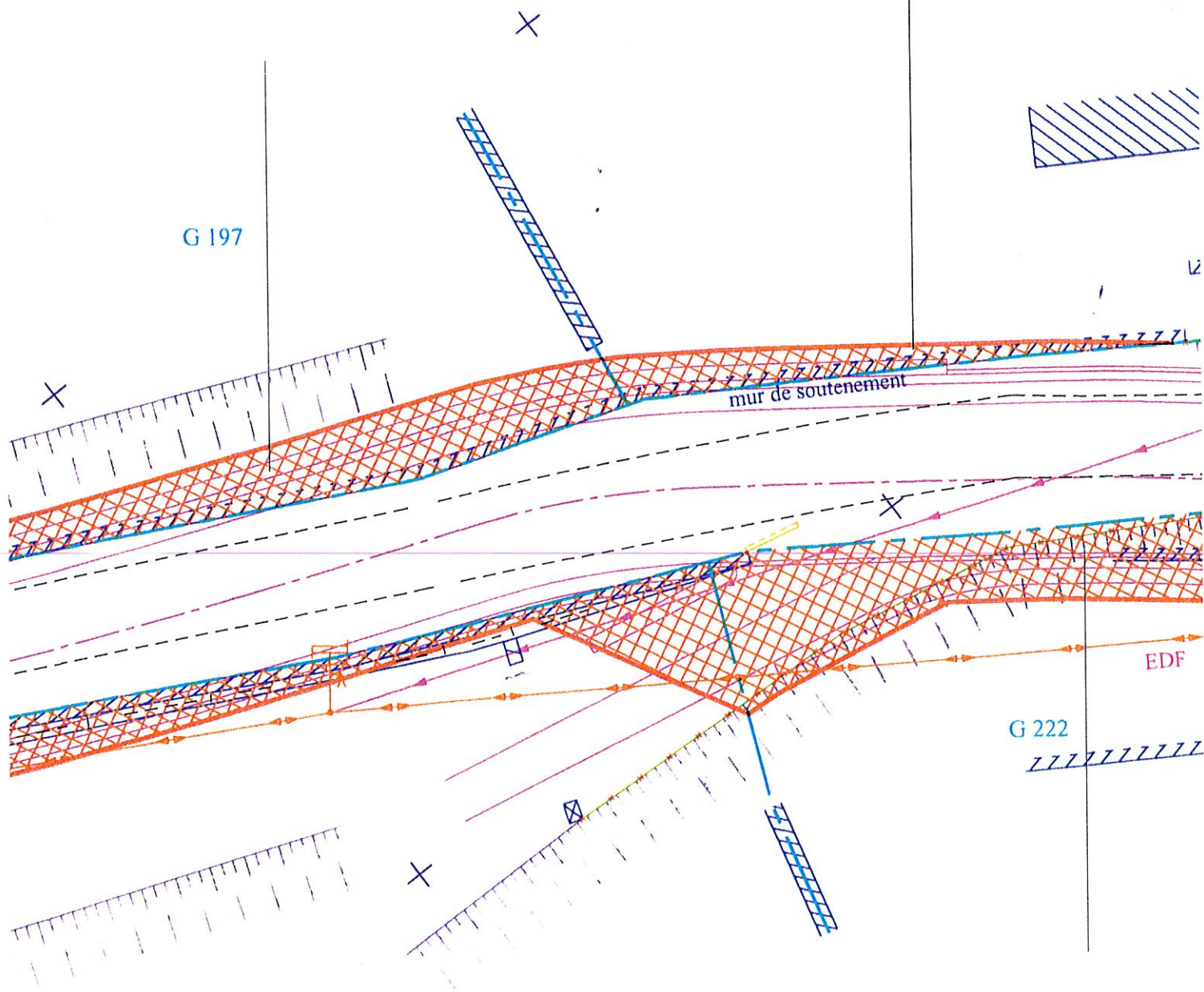
G2 n°286
21a 10ca
6 - H (20a 95ca)
6 - E (15ca)

G 197

G 222

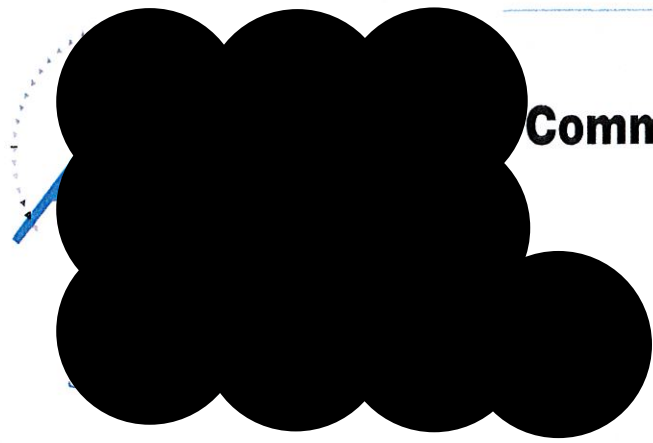
EDF

mur de soutènement



X=560D

X=560D?



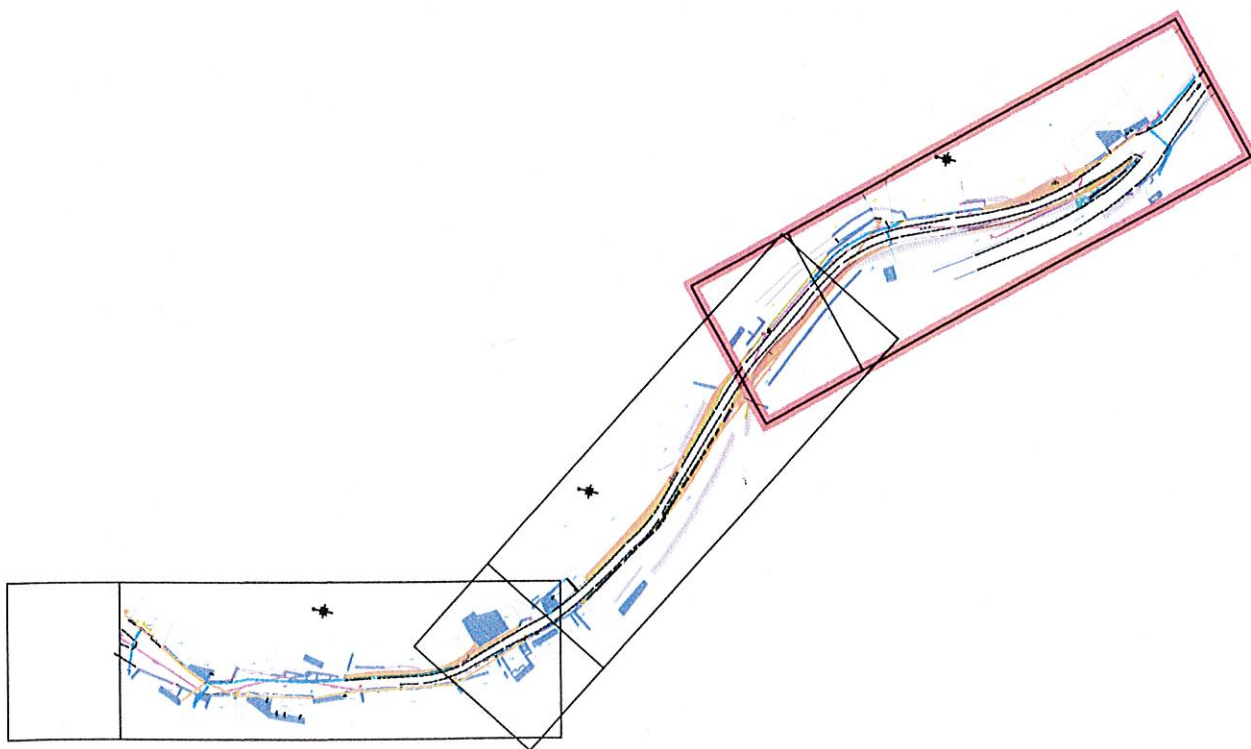
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
Communes de **STE. LUCIE DE TALLANO**

**ROUTE DEPARTEMENTALE n° 49**

**ECHELLE : 1 / 200**

# PLAN PARCELLAIRE

PLANCHE 3/3



DATE	MODIFICATIONS	
Septembre 2011	Plan Parcellaire	
Septembre 2007	Origine du plan	





Y=155980

Y=155960

Y=155940

G 327

G 225

G 328

G 226

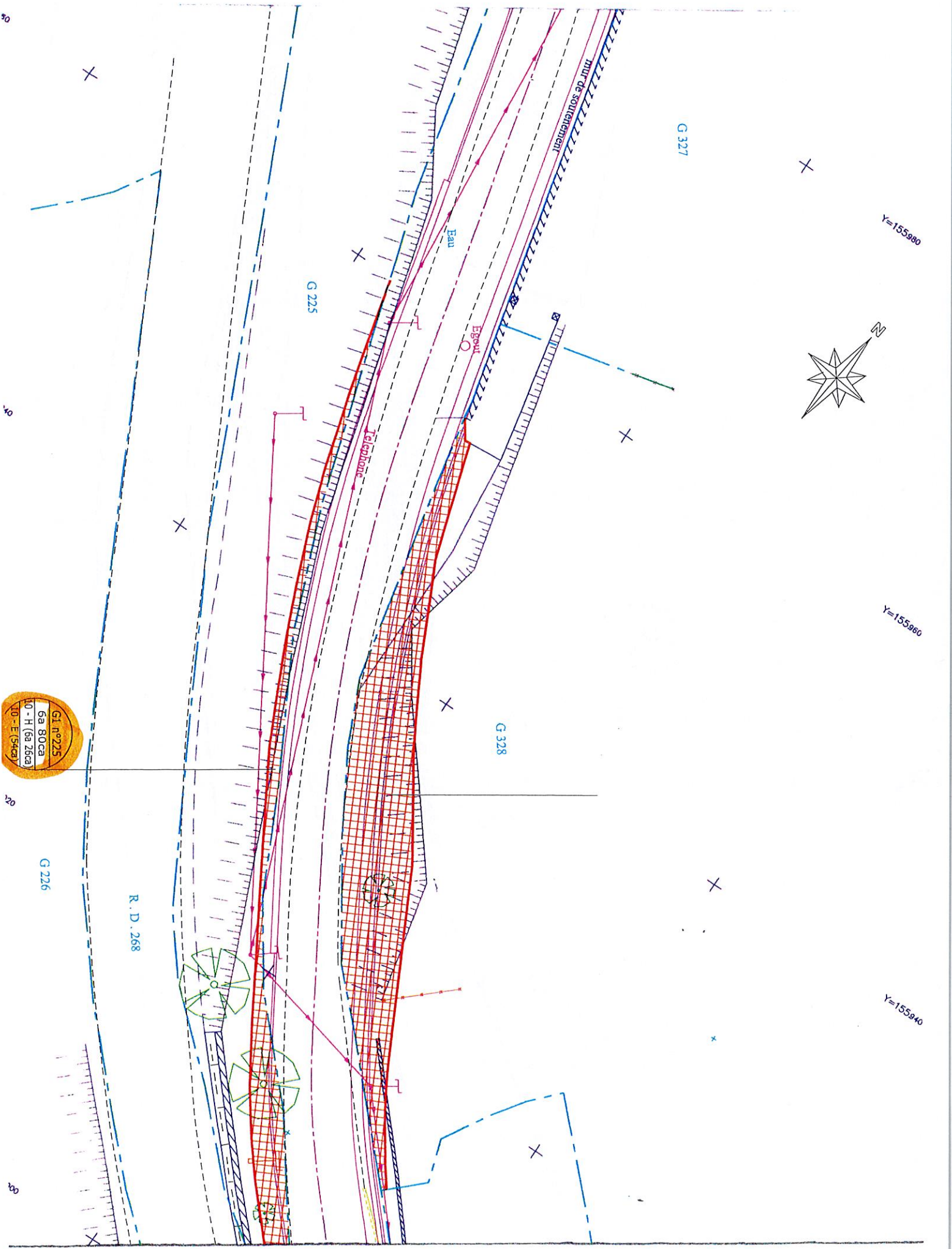
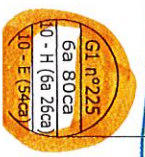
R. D. 268

MUR de soutènement

Eau

Egout

Telephone



Y=1551

Y=1559

Y=1559M

Y=1559M



327

GZ n°328  
 3ha08a50ca  
 LI - H (3ha07a22)  
 VI - E (1a 287)

G 288

G 328

G 225

G 226

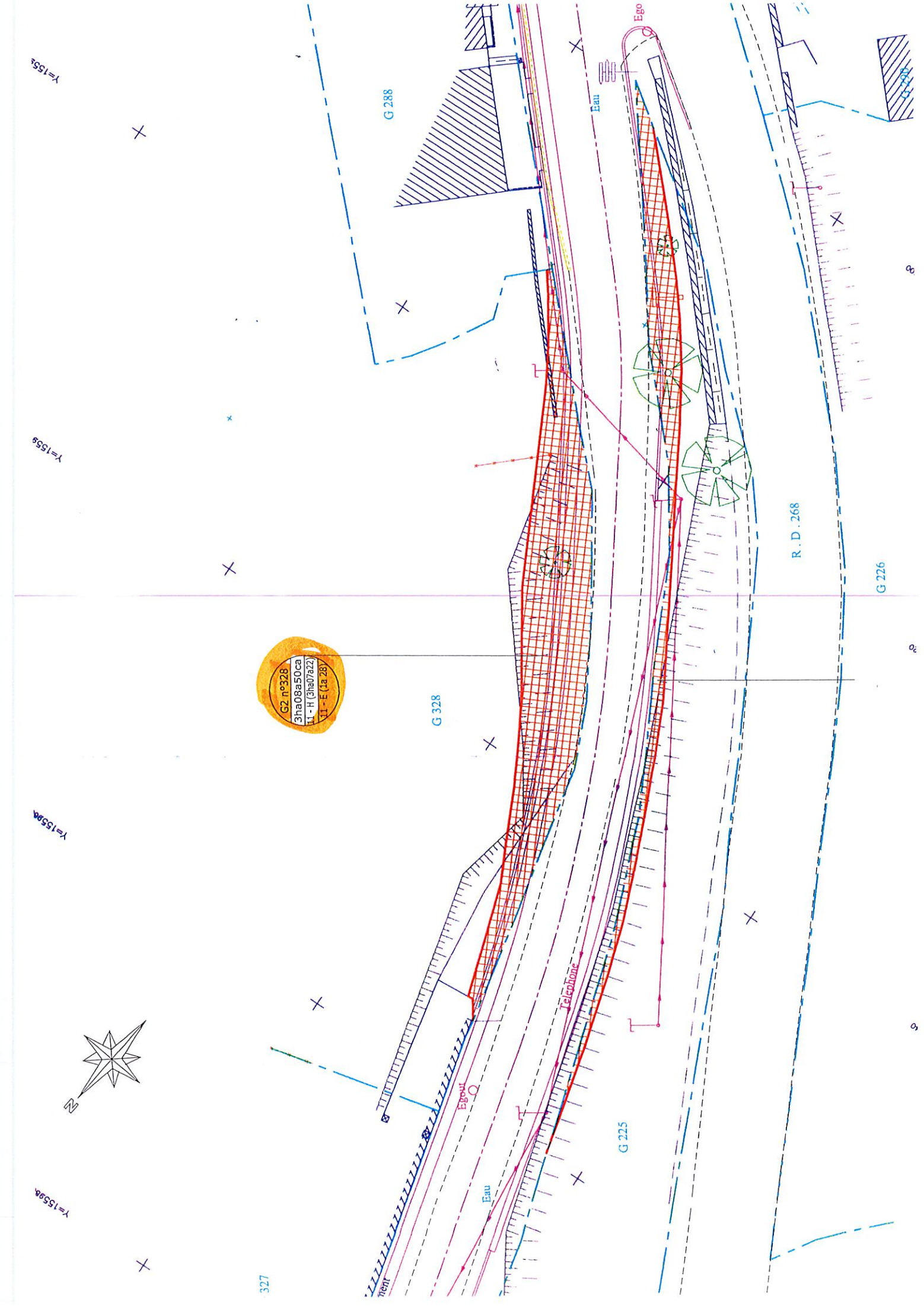
R. D. 268

Eau

Egout

Telephone

Ego





Commune :  
STE-LUCIE-DE-TALLANO (308)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 195J  
Document vérifié et numéroté le 07/01/2020  
AAJACCIO  
Par [REDACTED]  
INSPECTEUR  
Signé

AJACCIO  
6,Parc Cunéo d'Ornano.BP409

20195 AJACCIO CEDEX1  
Téléphone : 0495503701  
Fax : 0495503517  
cdf.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

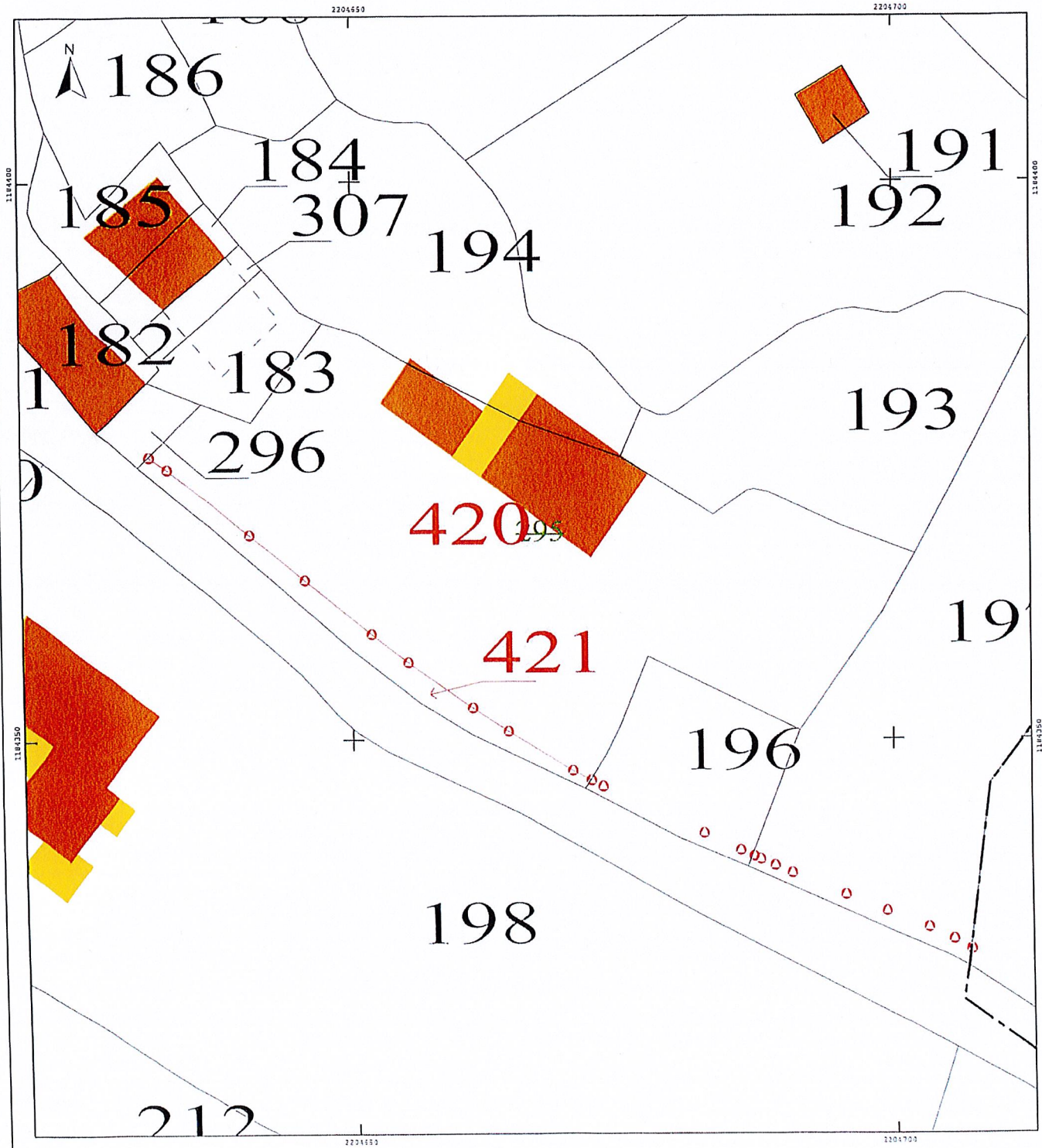
Section : G  
Feuille(s) : 000 G 01 000 G 02  
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 07/01/2020  
Support numérique : -----

CERTIFICATION  
(Art 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la mise 6463.  
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par [REDACTED] (2)  
Réf. :  
Le 15/11/2019

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'association aspiroprant, etc...)



Direction générale des finances publiques  
 Cellule d'assistance du SPDC  
 Tél : 0 810 007 830  
 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)



N° de dossier  
 11904

du lundi au vendredi  
 de 8h00 à 18h00  
 Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

**Extrait cadastral modèle 1**

conforme à la documentation cadastrale à la date du 07/01/2020  
 validité six mois à partir de cette date.


Extrait confectionné par : sarl CABINET [REDACTED]

SF2000074760

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 02A				Commune : 308 STE-LUCIE-DE-TALLANO						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
G	0295			CONSORI	0ha14a54ca		308 0000195	G	0420	Cha13a44ca
							308 0000195	G	0421	0ha01a10ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Commune :  
STE-LUCIE-DE-TALLANO (308)


Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 199S  
Document vérifié et numéroté le 01/09/2021  
AAJACCIO  
Par   
Signé

AJACCIO  
6,Parc Cunéo d'Ornano.BP409  
  
20195 AJACCIO CEDEX1  
Téléphone : 0495503701  
Fax : 0495503517  
cdf.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

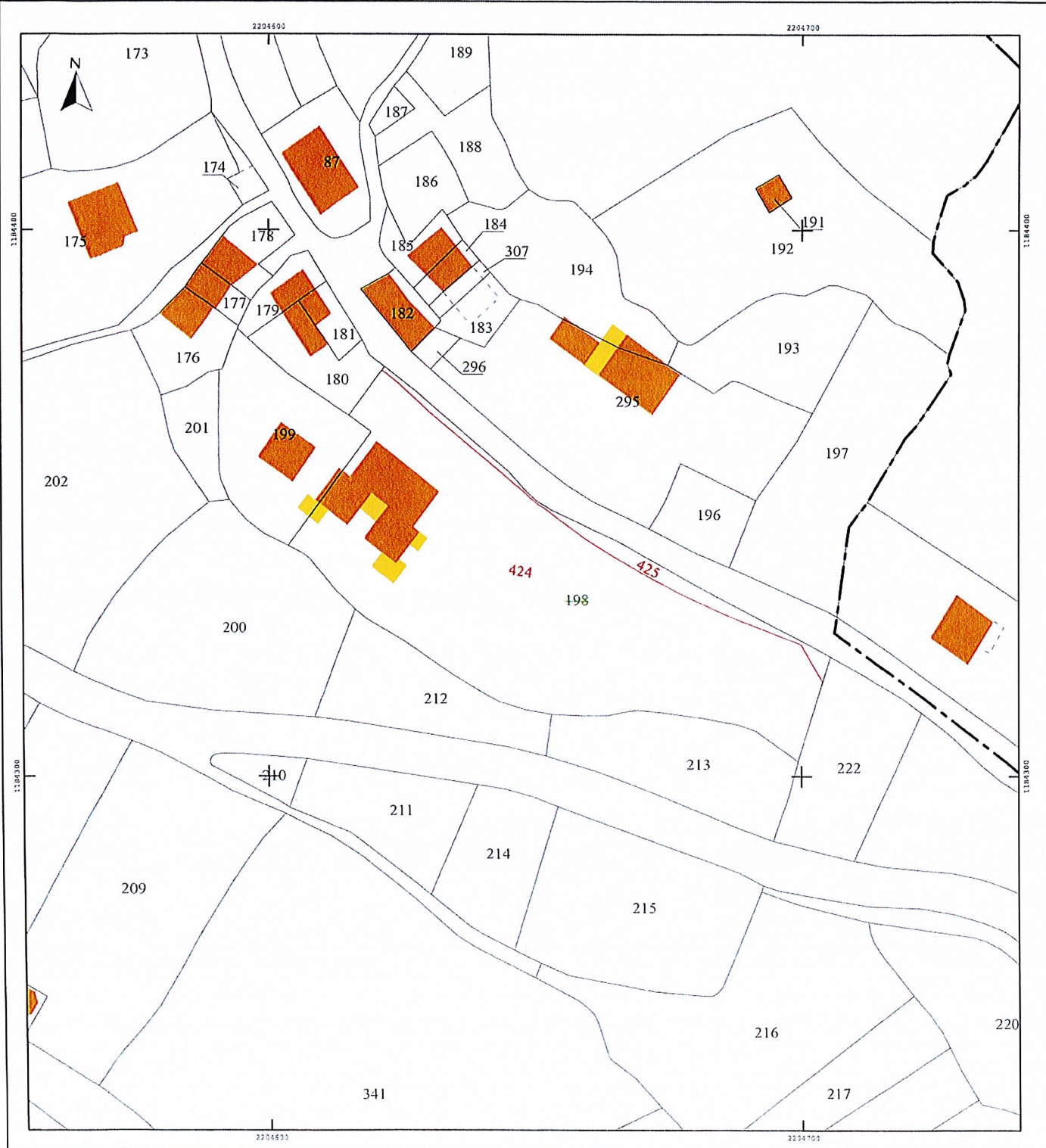
Section : G  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :  
  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 01/09/2021  
Support numérique : -----

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou d'alignement, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires ----- ont pris connaissance des informations portées  
au dos de la feuille n° 6463.  
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par  (2)  
  
Réf. : 11904/FL  
Le 15/11/2019

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien recruté du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité supérieure, etc...)

*Modification selon les enonciations d'un acte à publier*



Direction générale des finances publiques  
 Cellule d'assistance du SPDC  
 Tél : 0809 400 190  
 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)



N° de dossier  
 11904

du lundi au vendredi  
 de 8h00 à 18h00  
 Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

**Extrait cadastral modèle 1**

conforme à la documentation cadastrale à la date du 02/09/2021  
 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : sarl CABINE [REDACTED]

SF2104369001

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 02A				Commune : 308 STE-LUCIE-DE-TALLANO						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
G	0198			FUNICELLA	0ha31a18ca		308 0000199	G	0424	0ha29a83ca
							308 0000199	G	0425	0ha01a35ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Commune :  
STE-LUCIE-DE-TALLANO (308)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 200D  
Document vérifié et numéroté le 01/09/2021  
AAJACCIO  
Parti de [REDACTED]  
Signé [REDACTED]

AJACCIO  
6, Parc Cunéo d'Ornano. BP409

20195 AJACCIO CEDEX1  
Téléphone : 0495503701  
Fax : 0495503517  
cdf.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : G  
Feuille(s) : 000 G 01  
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 01/09/2021  
Support numérique : -----

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----.

Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées  
au dos de la feuille n° 6463.

A -----, le -----

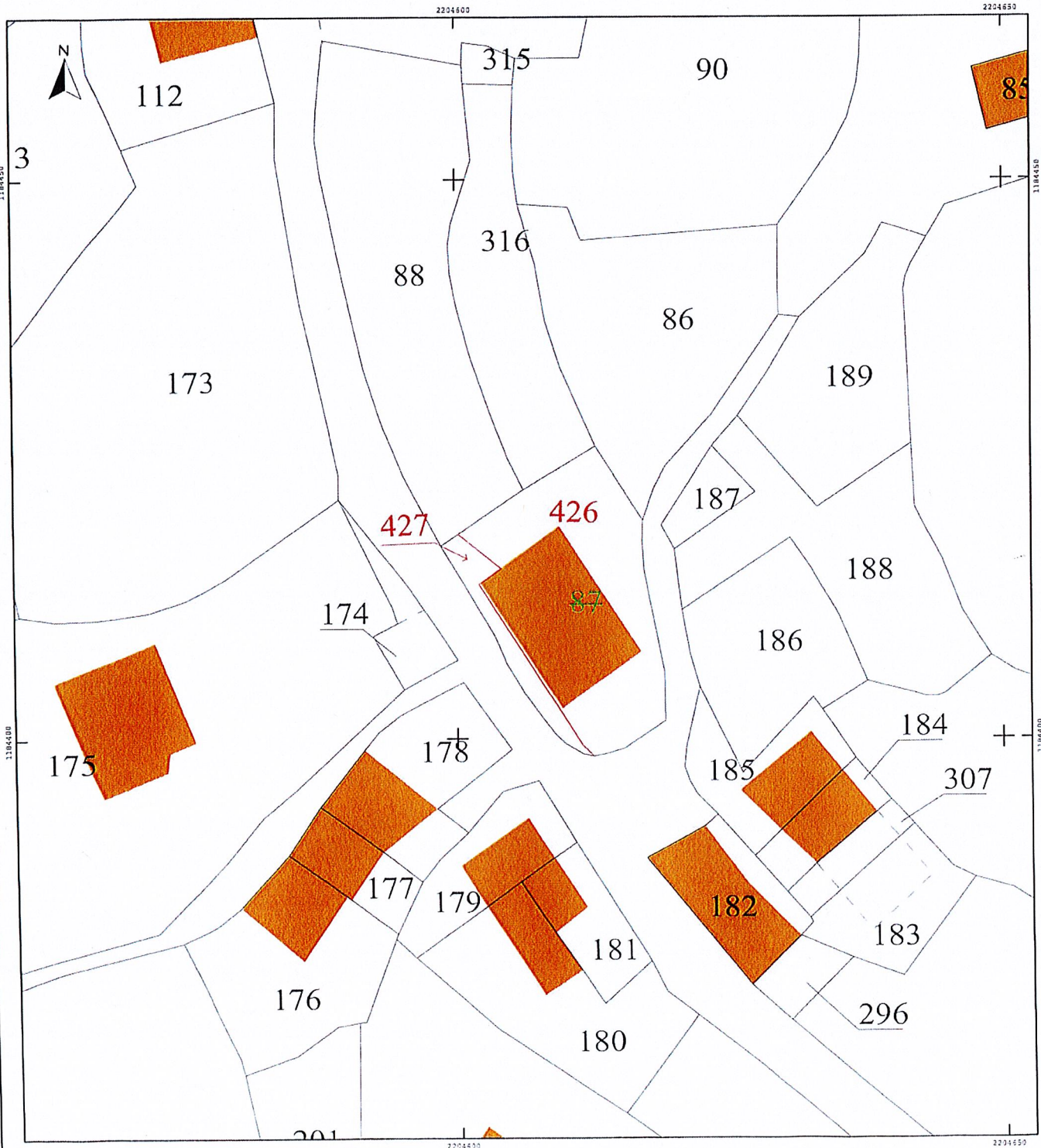
D'après le document d'arpentage  
dressé

Par [REDACTED] (2)

Réf. : 11904/FL  
Le 15/11/2019

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité assermentée, etc...)

*Modification selon les enoncations d'un acte à publier*



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 08/09/2021  
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : sarl CABINET XXXXXXXXXX

SF2104473619

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 02A				Commune : 308 STE-LUCIE-DE-TALLANO						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
G	0087			ROCCHIJANA	0ha03a45ca		308 0000200	G	0426	0ha03a10ca
							308 0000200	G	0427	0ha00a35ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30  
Page 1 sur 1

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

Commune :  
STE-LUCIE-DE-TALLANO (308)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 201Z  
Document vérifié et numéroté le 01/09/2021  
AAJACCIO  
Par M. [REDACTED]  
Signé

AJACCIO  
6,Parc Cunéo d'Ornano.BP409  
  
20195 AJACCIO CEDEX1  
Téléphone : 0495503701  
Fax : 0495503517  
cdif.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente mise 6463.  
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité exerçant, etc...)

Section : G  
Feuille(s) : 000 G 01  
Qualité du plan : Plan non régulier  
  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 01/09/2021  
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par [REDACTED] (2)  
Réf. : 119/FL  
Le 15/11/2019



Direction générale des finances publiques  
 Cellule d'assistance du SPDC  
 Tél : 0809 400 190  
 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)  
 du lundi au vendredi  
 de 8h00 à 18h00  
 Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

**Extrait cadastral modèle 1**

conforme à la documentation cadastrale à la date du 08/09/2021  
 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : sarl CABINET **SEPIER & ASSOCIÉS**

SF2104473664

DESIGNATION DES PROPRIETES											
Département : 02A				Commune : 308 STE-LUCIE-DE-TALLANO							
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle				
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance	
G	0088			CASE SOPPRANE	0ha04a85ca		308 0000201	G	0428	0ha00a67ca	
							308 0000201	G	0429	0ha04a18ca	

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE



Commune :  
STE-LUCIE-DE-TALLANO (308)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 202V  
Document vérifié et numéroté le 01/09/2021  
A AJACCIO  
Par [Signature] [Nom]  
Signé

AJACCIO  
6, Parc Cunéo d'Ornano. BP409  
  
20195 AJACCIO CEDEX1  
Téléphone : 0495503701  
Fax : 0495503517  
cdf.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr

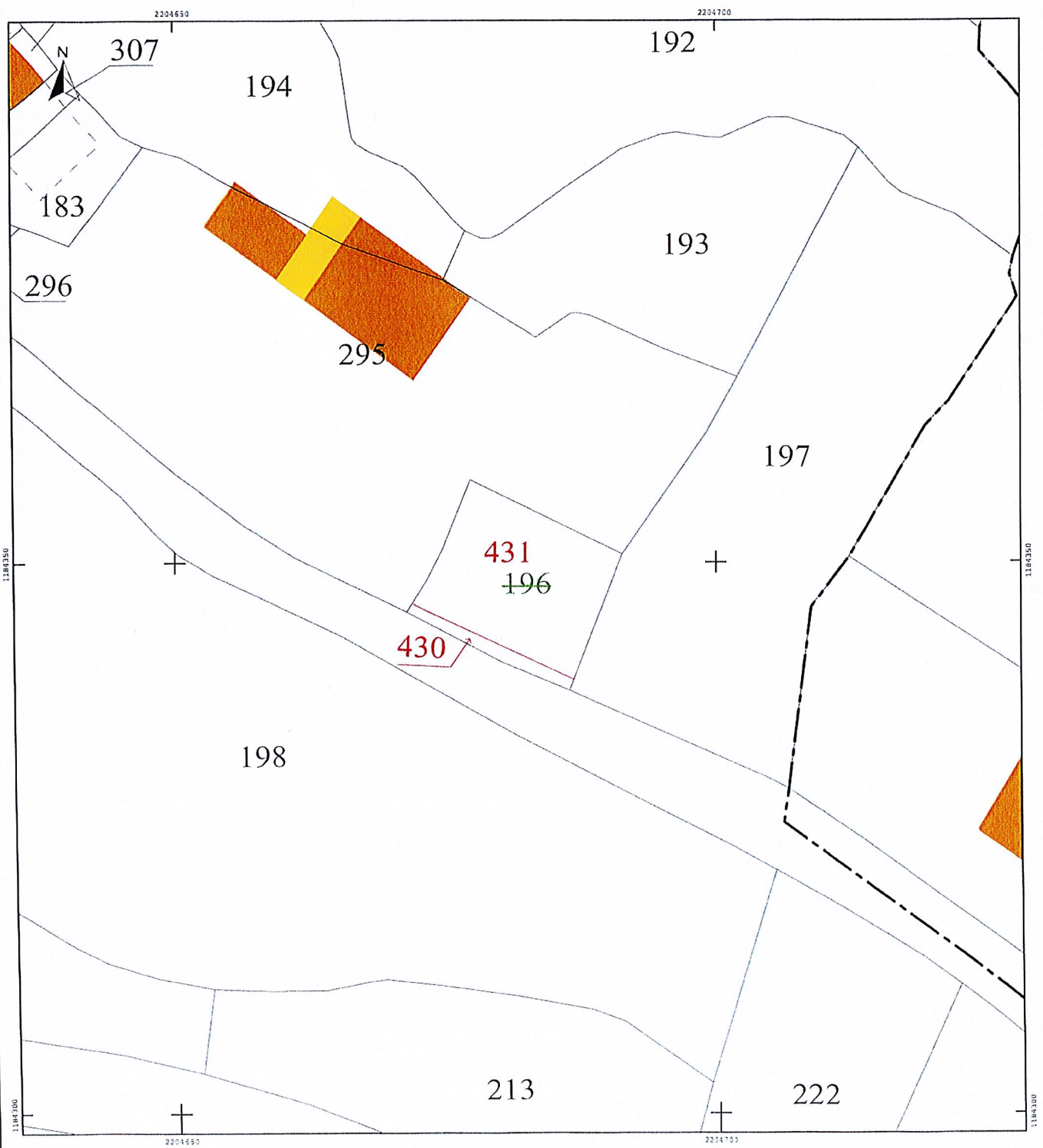
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : G  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :  
  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 01/09/2021  
Support numérique : -----

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la mise 6463.  
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par [Signature] [Nom] (2)  
  
Réf. : 119/FL  
Le 15/11/2019

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par visa de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc...)



Direction générale des finances publiques  
Cellule d'assistance du SPDC  
Tél : 0809 400 190  
(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)  
du lundi au vendredi  
de 8h00 à 18h00



N° de dossier  
11904

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 01/09/2021  
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : sarl CABINET SIBENIA ASSOCIÉS

SF2104341830

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 02A				Commune : 308 STE-LUCIE-DE-TALLANO						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
G	0196			CONSORI	0ha02a07ca		308 0000202	G	0430	0ha00a17ca
							308 0000202	G	0431	0ha01a90ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30  
Page 1 sur 1

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

Commune :  
STE-LUCIE-DE-TALLANO (308)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 203R  
Document vérifié et numéroté le 01/09/2021  
AAJACCIO  
Par [REDACTED]  
GÉOMÈTRE  
Signé

AJACCIO  
6,Parc Cunéo d'Ornano.BP409  
  
20195 AJACCIO CEDEX1  
Téléphone : 0495503701  
Fax : 0495503517  
cdf.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

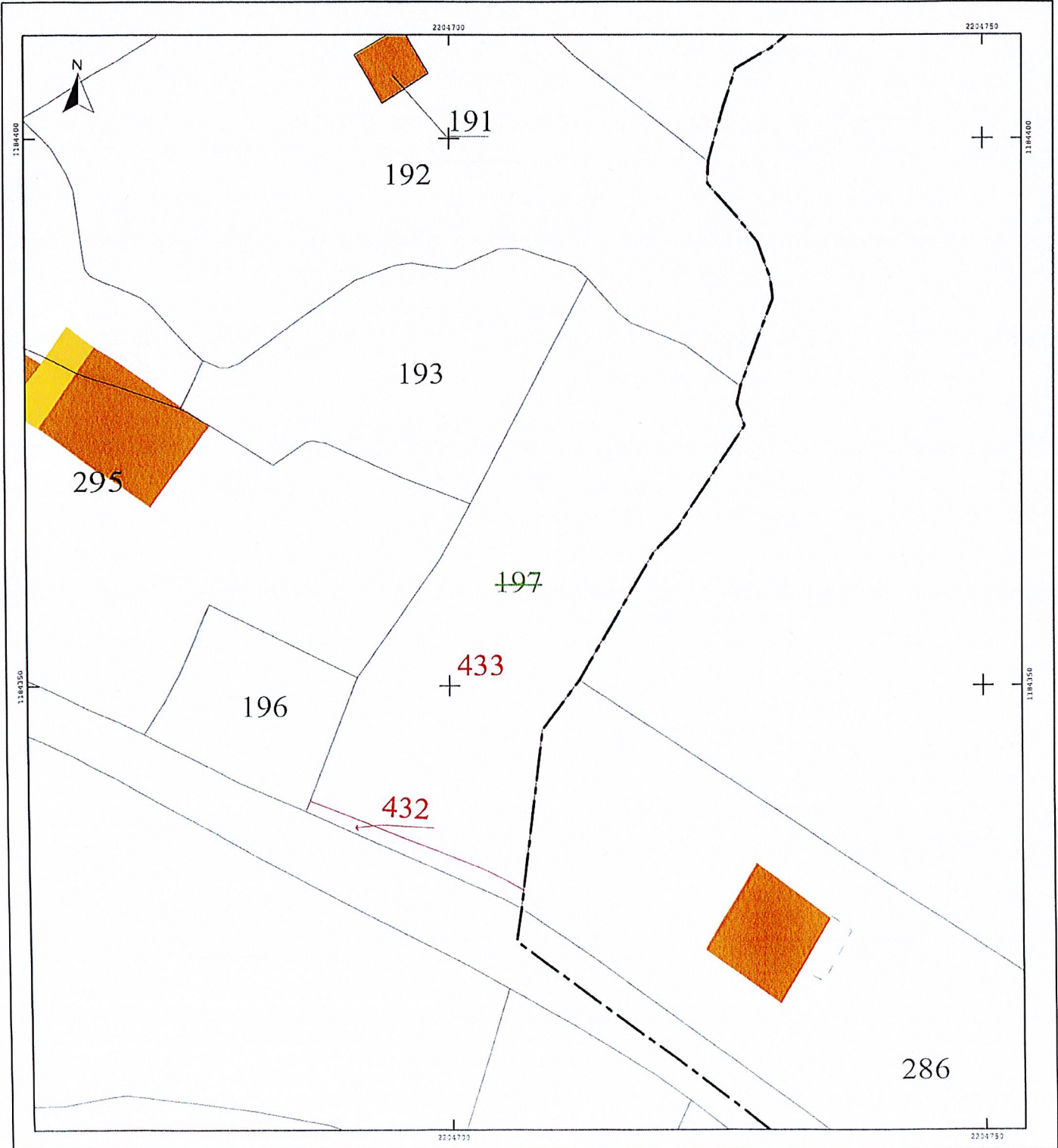
Section : G  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :  
  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 01/09/2021  
Support numérique : -----

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la remise 6463.  
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage  
dressé [REDACTED]  
Par [REDACTED] (2)  
  
Réf. : 119/FL  
Le 15/11/2019

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité exploitante, etc...)

*Modification selon les énonciations d'un acte public*



Direction générale des finances publiques  
 Cellule d'assistance du SPDC  
 Tél : 0809 400 190  
 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)  
 du lundi au vendredi  
 de 8h00 à 18h00



N° de dossier  
 11904

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

**Extrait cadastral modèle 1**

conforme à la documentation cadastrale à la date du 01/09/2021  
 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : sarl CABINET [REDACTED]

SF2104341786

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 02A				Commune : 308 STE-LUCIE-DE-TALLANO						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
G	0197			CONSORI	0ha09a65ca		308 0000203	G	0432	0ha00a42ca
							308 0000203	G	0433	0ha09a23ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE